

## Convention de collaboration

### Envoi centralisé de rapports par e-mail à la Suva

entre

la Suva, Fluhmattstrasse 1, case postale 4358, 6002 Lucerne

et

.....

.....

#### 1. Collaboration

Ce document régit la collaboration concernant l'envoi centralisé de rapports par e-mail à la Suva. Seuls sont concernés les cas pour lesquels la Suva fournit des prestations ou est tributaire de pièces médicales pour examiner son obligation d'allouer des prestations.

Les parties susmentionnées s'accordent pour régler le travail administratif relatif à la remise des rapports comme suit:

- La Suva met une adresse e-mail centralisée ([med.reports@suva.ch](mailto:med.reports@suva.ch)) à disposition pour la transmission de rapports médicaux.
- Les différents rapports médicaux peuvent être envoyés sans commentaire à l'adresse [med.reports@suva.ch](mailto:med.reports@suva.ch).

#### 2. Conditions

- **Seuls les rapports médicaux** d'une connexion e-mail sécurisée (p. ex. HIN) sont envoyés à l'adresse e-mail [med.reports@suva.ch](mailto:med.reports@suva.ch). Les factures et les rappels **ne doivent pas** être transmis à l'adresse e-mail centralisée [med.reports@suva.ch](mailto:med.reports@suva.ch).
- Il y a lieu de mentionner le numéro de sinistre de la Suva dans le champ Objet de l'e-mail. En outre, le champ Objet de l'e-mail ne doit comporter aucune information confidentielle.
- Il incombe au fournisseur de prestations de garantir l'information aux divisions concernées et le respect de la convention. La Suva est quant à elle tenue de s'assurer que l'adresse e-mail fait l'objet d'un suivi et d'une gestion appropriés.

#### 3. Entrée en vigueur et résiliation

La présente convention entre en vigueur au ..... pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par les deux parties. À des fins de preuve, la résiliation doit être communiquée par écrit (ou par e-mail).

.....  
Lieu, date

.....  
Lieu, date

.....

.....

.....

.....

.....

Fournisseur de prestations